



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

QUANTUM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes

2, Rue du Martinet
65 000 TARBES
☎ : 06.22.68.15.08
E-Mail : valery.garlet@quantum-audit.fr

CONSTRUIRE LA PLURIACTIVITE - GIPE

Association type loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : GALERIE COMMERCIALE
VIEUX VILLAGE B
65170 – SAINT LARY SOULAN**

SIREN : 408 613 966

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes
annuels**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONSTRUIRE LA PLURIACTIVITE GIPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



QUANTUM AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe 2.3.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le poste « Produits à recevoir » apparaissant à l'actif du bilan et faisant état d'une somme de 137 K€.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance du paragraphe traitant du changement de méthode comptable apparaissant dans le paragraphe 2 « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels. En effet ce paragraphe précise l'existence d'un changement de méthode comptable intervenu dans l'exercice en exposant les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a conduit l'association à modifier la présentation de ses états financiers ainsi qu'à procéder à certains reclassements entre postes, sans incidence sur le résultat et les fonds propres de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le paragraphe « Financement de l'association » inclus dans le rapport d'activité 2025 rédigé par le Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



QUANTUM AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes, le 18 juin 2026

Valéry GARLET
Président de la société QUANTUM AUDIT
Commissaire aux comptes

 **QUANTUM AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	24 955	24 955		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	24 955	24 955		
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 322	23 322		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	23 322	23 322		
Actif immobilisé	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	53		53	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	53		53	
Total (II)		48 330	48 277	53	
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 713		7 713	8 390
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	136 966		136 966	184 294
	Charges constatées d'avance	558		558	1 399
	TOTAL	145 238		145 238	194 083
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	162 073		162 073	69 923
Total (III)		307 312		307 312	264 006
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		355 643	48 277	307 365	264 006
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)			66 777	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	9 124	9 124	
Report à nouveau	210 703	196 047	
	Excédent ou déficit de l'exercice	39 013	14 655
	Situation nette (sous-total)	258 841	219 828
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	258 841	219 828
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 276	13 831
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 337	26 821
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	910	3 526
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	48 524	44 178
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	307 365	264 006
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5 785	5 295
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	26 139	26 466
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	256 322	225 560
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	3 862	1 095
Total des produits d'exploitation (I)		292 109	258 417
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	57 940	59 113
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	778	737
	Salaires	146 441	137 529
	Cotisations sociales	46 917	43 659
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 427
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 019	1 126
Total des charges d'exploitation (II)		253 097	244 592
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		39 011	13 824
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1	1
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		1	1
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1	1
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		39 013	13 826

Compte de résultat



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		829
Charges exceptionnelles (VI)	Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			829
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		292 111	259 248
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		253 097	244 592
EXCÉDENT OU DÉFICIT		39 013	14 655
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ASS Construire La Pluriactivité

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Informations relatives à l'actif	4
2.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	4
2.1.2	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	5
2.2	Informations relatives au passif	6
2.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	6
2.2.2	Variation des fonds propres	7
2.3	Informations relatives au compte de résultat	9
2.3.1	Précisions relatives à certains éléments	9
3	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	10
3.1	Autres opérations non inscrites au bilan	10
4	Informations relatives à l'effectif	11
4.1	Informations relatives à l'effectif par catégorie	11

1 Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2. Changements comptables

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	24 955	-	-	24 955
Immobilisations corporelles	23 322	-	-	23 322
Immobilisations financières	-	53	-	53
TOTAL	48 277	53	-	48 330

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	24 955	-	-	24 955
Immobilisations corporelles	23 322	-	-	23 322
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	48 277	-	-	48 277

2.1.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	144 680	78 571	66 108
Charges constatées d'avance	558	558	-
TOTAL	145 238	79 130	66 108

^(a) À développer si nécessaire

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 276	13 276	-	-
Autres dettes	35 247	35 247	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	48 524	48 524	-	-

(a) À développer si nécessaire.

2.2.2 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	9 124	-	-	-	
Report à nouveau	196 047	14 655	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	14 655	-14 655	-	39 013	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	219 828	-	-	39 013	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		9 124
Report à nouveau	-		210 703
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	39 013
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-	-	258 841

2.3 Informations relatives au compte de résultat

2.3.1 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants
SUBVENTION FSE 2024	66 108	PROVISION CONGES PAYES	20 874
SUBVENTION FSE 2025	66 108	PROVISION CHARGES SOCIALES	1 232
SBVETNION REGION	4 750	FRS FACT. NON PARVENUES	4 093
CLTS FAE	80	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
TOTAL	137 046	TOTAL	26 200

3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

3.1 Autres opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
ENGAGEMENT DE RETRAITE NON PROVISIONNE AU BILAN	8 793	-	AGE 67 ANS - TAUX ACTUALISATION 3.10 % TAUX EVOLUTION SALARIALE 1.5 % TAUX COTIS. PARTON. 32 %

4 Informations relatives à l'effectif

4.1 Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie socio-professionnelle ^(a)	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agriculteurs	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	-
Cadres et professions intellectuelles supérieures	-
Professions intermédiaires	-
Employés	5
Ouvriers	-
TOTAL	5

^(a) Nomenclature INSEE: <https://www.insee.fr/fr/information/2497958>.